

Nous prenons en charge les remboursements des frais médicaux consécutifs à un accident ou à une maladie sur le territoire français métropolitain ainsi qu'en Union Européenne (à l'exception du pays d'origine des ressortissants de l'Union Européenne lorsque le séjour est supérieur à 4 semaines) selon les taux et les barèmes de la Sécurité Sociale, avec un plafond de 30 000 € par année de contrat pour la garantie A et de 46 000 € par année de contrat pour les garanties B et C.

En % du tarif de convention de la Sécurité sociale

Chirurgie et hospitalisation (Tous hôpitaux et cliniques)	Sécurité sociale	En % du tarif de convention de la Sécurité sociale		
		A	B	C
Chirurgie	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation médicale	80%	80%	100%	100%
Forfait journalier	Non	Non	Non	Oui

Actes médicaux

Visite et consultation du généraliste et du spécialiste, au cabinet du praticien ou au domicile du malade Actes de radiologie, actes complémentaires	70%	70%	80%	100%
---	-----	-----	-----	------

Actes paramédicaux

Soins infirmiers (piqûres...), Soins de kinésithérapie consécutifs à un accident garanti	60%	60%	80%	100%
---	-----	-----	-----	------

Soins dentaires

Uniquement caries Forfait 153 € pour la 1ère année, illimité à partir de la 2ème année, si non-interruption du contrat.	70%	70%	80%	100%
--	-----	-----	-----	------

Pharmacie - Médicaments achetés dans toutes les pharmacies

Irremplaçables	100%	100%	100%	100%
Normaux	65%	65%	80%	100%
De confort	30%	35%	70%	100%

Optique	En % du tarif de convention de la Sécurité sociale			
	Sécurité sociale	A	B	C
Uniquement verres correcteurs	60%	65%	80%	100%
Autres				
Aanalyses (laboratoires)	60%	60%	80%	100%
Transport médical	65%	60%	70%	100%
Dépenses relatives à l'état de grossesse et toutes complications dues à cet état, fausse couche, accouchement et suites, maternité, contraception et IVG Dans la limite du forfait indiqué à partir de la 2ème année	100%	70% Forfait 305 €	80% Forfait 382 €	100% Forfait 458 €
Assistance rapatriement				
Transport et Rapatriement sanitaire				Frais réels
Rapatriement en cas de décès				1 500 €
Frais de cercueil				760 €
Responsabilité civile				
Dommages corporels matériels et immatériels confondus				4 575 000 €
Dommages matériels et immatériels seuls				76 000 €
Objets confiés dans le cadre de stages				11 500 €
Franchise par dossier				80 €
Protection juridique				
Assistance juridique				760 €

[Pour souscrire en ligne, cliquez ici.](#)